

Nom du Correspondant



N° d'Identification du Correspondant

COLLECTE DE PRELEVEMENTS PAR TSE

Adresse de livraison

**ALPABIO – 4 Rue des Aéronefs
37210 Parçay Meslay**

PASSAGE DE TSE

Date souhaitée pour la collecte :

Nombre d'échantillons à enlever :

Nature des prélèvements :

Société :

Lieu de l'enlèvement (service, poste de garde.....):
.....

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Personne à contacter :

Tél. :

Horaires d'ouverture : Matin : /..... Après-midi :

Possibilité de passage entre 12h00 et 14h00 : OUI NON

*A faxer au
04.72.72.94.54
Ou par mail
environnement@tse-medical.fr*

A remplir par le correspondant

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Service Logistique : 04.72.76.67.22

- Faxer le bon de demande :
 - Au moins 2 jours avant la date de prélèvement souhaitée pour une demande de passage TSE uniquement et avant 16h pour le traitement de votre demande le jour-même.
- Ne pas envoyer d'échantillons le vendredi et veille de Jour Férié.

Recommandations générales

• Transmissions des échantillons

- Echantillons mis en analyse du mardi au vendredi.

- Délai de prise en charge technique : - Le lendemain du prélèvement

Les échantillons doivent être remis :

- soit par vos soins dans un délai < 6 heures (transport dans une glacière avec packs réfrigérés) directement au laboratoire.

- soit à un transporteur qui les transmettra à température régulée à Alpbio pour être analysés le lendemain du prélèvement.

- soit à la société TSE : dans ce cas, prévenir TSE 5 à 6 jours avant le prélèvement et prévoir de réaliser les prélèvements 1 à 2 heures avant le passage de la société TSE.

- Les échantillons doivent nous être transmis du lundi au jeudi uniquement.

- Remplir un bon de demande par échantillon.

Exigences de conformité de l'échantillon pour répondre au référentiel 100-2 du COFRAC

* *Legionella* : Pour respecter les exigences du référentiel COFRAC nous insistons sur la conformité des points suivants :

- Délai de prise en charge technique : « Les échantillons doivent être remis au maximum le lendemain du prélèvement au laboratoire chargé des analyses. Dans le cas exceptionnel de remise des échantillons au laboratoire le surlendemain du prélèvement, ils doivent être transportés en emballages réfrigérés à 5 ± 3 °C » (Norme AFNOR T90-431 2003)

Pour faciliter cette exigence nous vous demandons de réaliser les prélèvements juste avant le rendez vous fixé avec le transporteur (du lundi au jeudi uniquement). En cas de réception des échantillons le surlendemain du prélèvement, en dehors de tout contexte exceptionnel, le laboratoire s'autorise à refuser le prélèvement.

- Volume : obligatoirement ≥ 1000 ml

- Température : si le délai de transport est $\geq 6h00$, il doit se faire à température régulée entre +2°C et +8°C. Les échantillons ne doivent en aucun cas être congelés.

Prélèvement d'eau : modalités pratiques

- 1er jet : Contrôle de l'exposition (risque de la personne) : le prélèvement est effectué dès l'ouverture du robinet.

- 2ème jet : Contrôle des conditions de la maîtrise du réseau : le prélèvement est effectué après avoir laissé couler l'eau de 2 à 3 minutes.

- Pré/post flush : Recueillir 200 ml en 1er jet, puis laisser couler l'eau jusqu'à stabilisation de la température et compléter à un litre (POST-FLUSH).

- Désinfection : Privilégier de préférence le flambage en ayant préalablement enlevé les parties en plastique susceptibles de fondre. Une désinfection à l'alcool peut être utilisée par mise en contact d'une compresse imbibée pendant ± 30 secondes avec le point de prélèvement.

• Protocoles de prélèvement et de transport

	Conditions de transport	Conditionnement
Analyses microbiologiques de l'eau	+2/+8 °C NE PAS CONGELER	Ne pas remplir le flacon à ras bord afin de laisser de l'air après insertion du bouchon